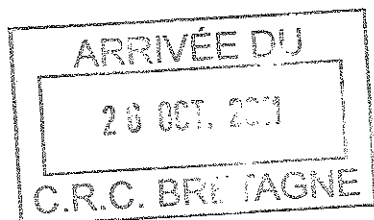


Monsieur Michel RASERA
Président de la Chambre Régionale des
Comptes de Bretagne

3.rue Robert d'Arbrissel
CS 64231
35042 RENNES CEDEX



Le Président,

Rennes, le 26 OCT. 2011

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 29 septembre 2011, vous m'avez communiqué le rapport d'observations définitives concernant la gestion de la société d'économie mixte SADIV pour les exercices 2003 et suivants. Cette communication m'est adressée en tant que représentant légal d'une collectivité actionnaire de cette SEM sachant que la procédure contradictoire de premier rang est conduite depuis le rapport d'observations provisoires entre la Chambre et le Président Directeur Général de cette SEM.

Au-delà des observations et conseils formulés par la Chambre sur le détail des actes de gestion qui font l'objet d'échanges entre la Chambre et la SADIV et dont la SADIV tirera profit pour toujours plus de rigueur, ce rapport suscite de ma part, les observations suivantes :

Ce rapport met particulièrement en lumière les évolutions qu'a pu connaître la SADIV depuis sa création en 2003, tant dans son activité que dans son organisation.

En effet, la SADIV est née de la volonté du Conseil général d'Ille-et-Vilaine pour qu'existe un outil d'intervention au service de son actionnaire principal, des communautés de communes et des communes. La SEM a été formatée à l'origine sur la base d'un plan d'affaires prévisionnel dont la mise en œuvre a été confrontée aux réalités réglementaire et économique :

- réalité réglementaire avec les textes de 2005 et 2006 sur la mise en concurrence et les risques en concessions qui ont placé la SEM, dans le domaine de l'aménagement, sur un marché pleinement concurrentiel ;
- réalité économique avec une période de crise et ses effets, notamment dans le domaine immobilier, qui ont retardé, fragilisé, si ce n'est mis en question nombre d'opérations et qui a conduit les collectivités, dont de le Département, bridées par l'accroissement des contraintes qui pèsent sur elles, à des arbitrages diminuant leurs commandes.

Ainsi s'explique notamment, comme le constate et reconnaît la Chambre, l'abandon des mandats de construction au profit d'une activité plus importante en matière d'opérations d'aménagement, parcs d'activités et habitat, et de quelques opérations propres.

Je veux souligner que les actionnaires, au premier rang desquels le Département, ont eu pleinement conscience de cette situation et des difficultés qu'elle a engendrées pour la toute jeune SEM et qu'ils en ont tiré les conséquences ainsi que l'attestent les actes suivants : décision de poursuite de l'activité, de recapitalisation, mise en chantier d'un nouveau plan d'affaires, création d'un comité d'engagement...

C'est ainsi que malgré ce contexte de risques accrus et d'incertitudes économiques, la SEM a connu, comme le relève la Chambre, une croissance régulière puis une stabilisation de son activité et que ses résultats financiers sont devenus positifs à compter de 2006.

L'existence d'un volet « opérations propres » générateur de marges permet de contrebalancer les risques financiers des opérations d'aménagement, aux charges immédiates mais aux recettes différées et de conserver une activité de conseil aux petites communes déficitaires en ingénierie, fortement souhaitée et encouragée par les actionnaires.

En conclusion, je rappelle que les plus values attendues lors de la création de la SADIV étaient les suivantes :

- une capacité de conseil et assistance très en amont pour les collectivités territoriales ;
- un rôle d'assembleur de compétences pour les projets privés et publics ;
- une capacité d'ingénierie technique, juridique et financière pour le montage de projets complexes comme modestes ;
- une souplesse, une adaptabilité et une rapidité d'action par rapport aux procédures purement publiques ;
- une alliance des capitaux publics et privés permettant de porter des projets à moyen et long terme sans retour d'investissement à court terme.

Nonobstant quelques ajustements juridiques et l'amélioration de techniques de gestion que les observations de la Chambre vont aider à mettre en œuvre, ma conviction d'actionnaire est que les vicissitudes rappelées ci-dessus n'ont pas empêché la SEM de tenir le cap.

Avec cette gestion permanente des incertitudes qui caractérise un outil d'économie mixte dans sa mission d'intermédiation entre la volonté politique des élus et les logiques économiques.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.


Jean-Louis TOURENNE